



APGCLEM

PARCS LA GRIÈRE - CLÉMENCEAU

LA TRANCHE-SUR-MER

Association d'Information et de Défense des propriétaires des parcs La Grière - Clémenceau

La Tranche-sur-Mer, le 3 septembre 2026

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 8 août 2026

Présentation du bureau et du CA :

Secrétaires : Dominique LEGAC, Pascale RHONE

Trésoriers : Mathieu DEXMIER, Emmanuel METZMAIER

Vice-Président : Bruno GRANGIER

Président : Damien LARGER

Pierre BON

Éric BRONNER

Bruno MASSON

Grégoire LAMY

Membre honoraire : François LECEUR

Rappel de l'objet de notre association :

Notre Association a pour but l'information, la représentation et la défense collective des intérêts matériels et moraux collectifs de ses membres en ce qui concerne l'environnement, la sécurité et le cadre de vie dans nos Parcs.

Les moyens d'action de l'Association sont : la recherche d'informations officielles, des études, des interventions auprès des collectivités locales (Mairie tout particulièrement) et des administrations départementales, régionales et nationales.

Rapport moral :

Le rapport moral récapitule les principaux événements, auxquels l'APGCLEM a participé cette année :

- **Newsletter :**

Nous devons rechercher un nouveau prestataire pour la fin de cette année. Nous avons publié une seule Newsletter pour le nouvel an. Cependant, nous avons renforcé notre communication avec des courriels d'information.

- **Réunion « littoral » (trait de côte et ASA) :**

Nous vous avons transféré aux membres de l'Association, le document et les conclusions de cette réunion publique.

- **Réunion des Parcs :**

Réunion d'information du **22 mai 2026** concernant les projets de la mairie en matière de sécurité et de voirie.

Il a été décidé de revoir les vélos rue de notre commune, en particulier de supprimer celle de l'Avenue des Tulipes dans nos Parcs.

Au sujet des nombreux cahiers de charges des différents Parcs et Copropriétés, la mairie a émis le souhait qu'un groupe de travail se constitue, pour essayer d'harmoniser ces nombreux cahiers des charges, si cela est possible d'un point de vue juridique.

- **Réunion sécurité :**

Elle a lieu tous les lundis matin, pendant la saison estivale.

Projet d'une nouvelle piste cyclable devant la Plage Centrale de la Tranche avec la construction d'une passerelle pour piétons en bois au même endroit, afin de faire cohabiter intelligemment les piétons et les cyclistes.

Dans le même esprit, élargissement de l'entrée de la piste cyclable au niveau du parking Flandre Dunkerque, en prenant un peu d'espace sur la dune secondaire (propriété de la mairie et non du conservatoire du littoral).

- **PLUI :**

Nous avons communiqué les cahiers de charges des Parcs La Grière et Clémenceau à la commission en charge du PLUI de Sud Vendée Littoral en mettant la mairie en copie.

Nous vérifierons en septembre, que nos cahiers des charges ont bien été pris en compte.

- **Vie du quartier :**

Organisation de la fête des voisins le **16 mai 2026**, réunissant près de **50** participants.

Participation à la réunion sur le devenir de la Résidence Bellevue (la prochaine aura lieu en septembre 2026).

Le rapport moral est voté et accepté à l'unanimité.

Rapport financier :

Nous avons à ce jour **152** adhérents pour **2026**. Nous proposons de maintenir le montant de la cotisation de **15 €**.

Les comptes de l'année **2025** présentent un solde positif de **436.34 €**, répartis comme suit :

- Des recettes de **3249.58 €** :
Dont 2425 € de cotisations, soit 2 280 € de cotisations (**25** de plus que l'an dernier), 15 € de régularisation et 130 € de cotisation de soutien. Le reste des recettes résultant des intérêts des sommes placées.
- Des dépenses pour **2813.24 €** :
Elles concernent notamment les coûts de mise en forme graphique de la newsletter (1 089 €), les charges récurrentes de frais d'assemblée

(759.75 €), d'assurance (151.91 €), le don à la chapelle qui nous accueille (200 € pour 2024 et 2025), le site internet (528 €), les frais administratifs (68.88 €) et les frais bancaires (15.70 €).

Notre Association conserve une trésorerie de **41 K €**, lui permettant d'envisager des projets en lien avec ses compétences.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Élection du Conseil d'administration :

Nous souhaitons des bénévoles motivés pour l'avenir des Parcs de la Grière et Clémenceau, afin de constituer des groupes de travail sur les différents thèmes évoqués ci-dessus.

Nos statuts prévoient de **9 à 15** administrateurs.

Propositions de candidatures :

Chantal BRETEAUDEAU : 14 avenue des Tulipes

Georges ROY : 44 avenue des tulipes

Olivier LEFLON : 80 avenue des Tulipes

Pierre VALLAT : 60 boulevard des vendéens

Tous les membres du CA 2025 se représentant, sont réélus à l'unanimité.

Les **4** nouvelles candidatures sont également mises au vote et acceptées à l'unanimité.

Points abordés lors de l'Assemblée Générale :

- Rappel de l'interdiction de faire des barbecues (bois et charbon de bois) en période de sécheresse dans les zones à risques. Nous devons redoubler de vigilance vis-à-vis des risques de départ de feu dans nos Parcs, cela vaut particulièrement pour les loueurs de maisons en courte durée.

- Les boîtes à jouets sont accessibles à tous et chacun peut les alimenter, mais il est important de veiller à remettre les jouets à la fin de chaque séance sur la plage.
- Présence des chiens sur la plage : actuellement ils sont interdits sur les plages surveillées et tolérés tenus en laisse sur les plages non surveillées. Cependant, cette consigne est en désaccord avec la règle N° 8 du Pavillon Bleu, qui interdit les animaux sur les plages pendant la période estivale selon les recommandations de l'OMS. Je suis en relation avec l'équipe du Pavillon Bleu pour faire respecter la règle N°8, sur les plages bordant nos Parcs. Si vous êtes importunés par la présence de chiens, vous pouvez faire un signalement sur le site de la mairie.

D'une façon générale, pour toute question concernant les incivilités et la sécurité, vous pouvez aller sur le site de la Mairie de la Tranche-sur-Mer
Onglet : Vie municipale, puis sur le menu : nous contacter, puis remplir le formulaire de signalement.

Accueil de Philippe MOUSSION, Maire de La Tranche-sur-Mer

Présentation par Monsieur le Maire des projets concernant nos Parcs, ainsi que des questions ouvertes.

Projets concernant nos Parcs :

- Aménagement de la zone du Maupas
- Aménagement de la place des Camélias
- Amélioration du cœur commercial de la Grière
- Devenir de la Résidence Bellevue
- Centenaire de la Grière.

2 adjoints sont également présents :

- Pascal COUSINEAU, 1^{ER} adjoint et suivant plus particulièrement le dossier concernant le trait de côte.
- Christophe CARADU, en charge les questions d'environnement, des espaces verts et des dunes.

La nouvelle municipalité ne peut traiter tous les problèmes en même temps, elle est encore dans une phase de constat et d'analyse. Les projets seront traités par

tous les conseillers dans le cadre de leurs délégations et les groupes de projet seront ouverts à des sachants non élus.

Ainsi, pour le Centenaire de la Grière qui devrait se dérouler en 2030, le projet sera monté en collaboration avec l'association « Les Mémoires Tranchaises » et d'autres associations, qui voudront bien participer.

- Le site du Maupas :

Il sera totalement repensé. Cependant la dune et les plages sont hors du domaine communal et dépendent de la DDTM et de l'OMF, ce qui pose un problème pour les concessions. La DDTM demande de revoir l'intégralité de la question.

La refonte ira de la plage Flandre-Dunkerque jusqu'aux sauveteurs de la Plage Centrale, avec une réhabilitation complète de cette zone. Ce sera le plus important projet de cette mandature. Cette zone est à la fois un poumon économique et touristique, mais aussi une zone très fragile, car si une vague submersion rentre par cet espace, plus de **3000** habitations seront concernées.

P. COUSINEAU sera en charge de ce projet et il animera un groupe de travail pluridisciplinaire.

Le Parc National du Marais Poitevin apporte un financement public pour le cordon dunaire allant de l'Aunis jusqu'au Corps de Garde pour enlever des espèces invasives, comme les yuccas ou les Griffes de Sorcières sur nos dunes, mais aussi pour favoriser la plantation d'oyats et la mise en place ganivelles. Préserver nos dunes est essentiel.

- Place des Camélias :

Rien n'a encore été décidé à ce jour, mais les riverains seront consultés.

- Centre de la Grière :

Pour l'espace du parc (ancien hôtel des Pins) des travaux pour la réappropriation des lieux ont été entrepris en juin 2026, consistant à enlever des haies et les acacias, répertorier de nouvelles essences végétales plus sobre en eau, mettre un banc sous les arbres, déplacer le parc à vélos. De plus, le stationnement a été revu pour sécuriser les piétons et la circulation.

D'une façon générale, il faut repenser la cohabitation piétons, vélos, autos et travailler ce sujet avec les urbanistes.

- Risques d'incendies :

Pour cet été, le Préfet a interdit l'accès aux forêts sur la zone hors littoral. Par mesure de sécurité, Le Maire a élargi cette interdiction à toute la forêt domaniale jusqu'au 28 août 2026.

Questions posées par l'Assemblée

- Tapis de mer qui ne descendent pas assez loin :
Il est précisé qu'ils sont positionnés jusqu'au niveau de la plus forte marée haute retenue pour l'année, afin de ne pas être emportés.
Les accès PMR faits de lattes en bois, tels qu'ils en existent à Ste Anne et sur la Plage Centrale sont très coûteux (200 € /ml) et seront installés progressivement sur toute notre commune.
- Avenue des Tulipes :
Le stationnement intensif pendant les mois d'été, laisse peu d'espace sur la route pour une cohabitation sereine piétons-vélos-autos.
Un audit conduit par un bureau d'études spécialisé dans les flux de circulation, sera réalisé l'année prochaine dans notre commune.
- Poubelles :
Des sanctions pour les sacs d'ordures ménagères déposés hors des conteneurs, seront appliquées l'année prochaine, en soulignant que nous avons un accès pour des dépôts ponctuels hors collectes (2 € / dépôt).
La question est posée de la possibilité d'avoir accès aux conteneurs avec une carte bancaire.
La redevance incitative est effective depuis le début de l'année 2026 et une brigade verte est chargée de ramasser ce qui traîne. Pour les élus, 2026 est une année test.
Pour les déchets verts, **18** passages en déchèterie gratuits sont possibles par an.
Dépôt pour les coquilles d'huitres et autres coquillages :
La Mairie envisage pour l'année prochaine des bacs qui pourraient être installés avant la barrière de la déchetterie, pour un accès quel que soit l'heure et le jour.
- Quelle est la politique de la ville pour les pins ?
Il est nécessaire de garder les pins ; mais n'y a pas d'arbres remarquables répertoriés actuellement. Ultérieurement, il pourrait y avoir des espaces boisés classés.

- Don d'un terrain du parc Clémenceau à la Mairie de la Tranche pour la construction des tennis :
Personne ne semble à ce jour avoir trace de cette transaction. De son côté, la Mairie va investiguer. L'APGCLEM contactera l'étude TEFFAUD pour faire des recherches sur les différents actes notariés sur les parcelles concernées.
- Parcelle privée en face de la Chapelle :
Ce terrain nécessite un entretien pour prévenir tout incendie. La mairie prend note de ce signalement, pour étudier la suite à donner.
- Bâtiment en ruine en face de la boulangerie Bonnin :
La Mairie a un droit de regard s'il existe un danger imminent, en rappelant que le terrain appartient à espace privé.
- Ne pourrait-il y avoir un travail d'esthétique sur l'aspect des commerces fermés ?
Ce sujet fait partie de la réflexion à venir sur la rénovation du centre de La Grière.
- PLUI :
Il sera présenté en juin / juillet 2027, puis opposable aux tiers en 2028.
- Trait de côte :
Une réunion publique est prévue le **25 septembre 2026**. Dans notre commune, 2 ASA ont voulu être créées au niveau des Gènerelles et de la Crevasse du Rocher. Cependant, le Préfet n'a pas donné son accord, car il ne souhaite pas engager la responsabilité de l'état pour la suite.
La Mairie envisage de créer une ASA communale et peut être même intercommunale avec l'Aiguillon la Presqu'île.

Fin de l'Assemblée Générale à 18 h 30.

La Secrétaire
Dominique Le GAC

Le Président
Damien LARGER